



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ

pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

CENTRE DE LORRAINE

Avenue de Bourgogne
B.P. n° 27
54501 Vandœuvre Cedex
Téléphone : 03 83 50 20 00
Télécopie : 03 83 50 20 97
SIRET : 775 671 456 00058
NAF 731 Z

Siège social
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 40 44 30 00

En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

habilité par arrêté du ministère du travail et de l'agriculture en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

l'INRS attribue

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

N° 0070-460-079-03-03-0022

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air comprimé pour les opérations de projection d'abrasifs.
- marque commerciale, type : cagoule BALI ou SUMATRA
- fabricant : AIR COMPRIME FRANÇAIS
- demandeur de l'attestation : AIR COMPRIME FRANÇAIS
B.P. 23
69380 - LOZANNE
- date d'effet : 14/03/03

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés en pages 2/3 et 3/3 de cette attestation.

Le 02/04/03

Le Directeur du Centre

P. ANGOT

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc....).

La reproduction de cette attestation n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Elle comporte 3 pages numérotées 1/3, 2/3 et 3/3. Toute reproduction partielle nécessite l'approbation de l'organisme notifié.



INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

CENTRE DE LORRAINE

Avenue de Bourgogne
B.P. n° 27
54501 Vandœuvre Cedex
Téléphone : 03 83 50 20 00
Télécopie : 03 83 50 20 97
SIRET : 775 671 456 00058
NAF 731 Z

Siège social
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 40 44 30 00

En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n° 92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

habilité par arrêté du ministère du travail et de l'agriculture en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

l'INRS attribue

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

N° 0070-460-079-03-03-0023

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : appareil de protection respiratoire isolant à adduction d'air comprimé pour les opérations de projection d'abrasifs.
- marque commerciale, type : cagoule JAVA ou BORNEO
- fabricant : AIR COMPRIME FRANÇAIS
- demandeur de l'attestation : AIR COMPRIME FRANÇAIS
B.P. 23
69380 - LOZANNE
- date d'effet : 14/03/03

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés en pages 2/3 et 3/3 de cette attestation.

Le 02/04/03
Le Directeur du Centre

P. ANGOT

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc....).

La reproduction de cette attestation n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral. Elle comporte 3 pages numérotées 1/3, 2/3 et 3/3. Toute reproduction partielle nécessite l'approbation de l'organisme notifié.